

DOSSIER DE CANDIDATURE « FETE DE LA MUSIQUE » **LE SAMEDI 22 JUIN 2024**

Nom - Prénom :
Activité principale :
Date de dépôt du dossier ://2024
DOSSIER N°:

Cadre réservé à l'administration

POUR VOUS INSCRIRE

Nous vous prions de remplir soigneusement ce document afin de permettre d'instruire votre dossier de candidature dans les meilleures conditions.

I/CONSTITUTION DU DOSSIER DU CANDIDATU	<u>RE</u>		
Je soussigné(e) M			
Demeurant à :			
Tél:GSM:			
Sous l'enseigne :			
Inscrit au RC sous le numéro :	Forme juridique :		
Ou au Répertoire des Métiers sous le numéro :			
Demande un emplacement pour participer à la journée	du 22 juin 2024 d	ì l'occasion	de la fête de la musique
1/ Activité(s) (détails des produits proposés) :			
2/ Type de demande :	Étalage 🗆	Roulotte	
3/ Moyens utilisés : - Surface mis à disposition :	4m x 4m □		
4/ Raccordements électriques	Oui 🗆	Non □	Nombre de watt :
II/ CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA PROC	CEDURE DE SEI	LECTION	
Ce dossier devra comprendre :	signée •		

- 2- Le registre de commerce de moins de 3 mois ;
- 3- les copies des pièces suivantes :
 - *Pièce d'identité du demandeur,
 - *Justificatif d'adresse moins de 3 mois
 - *Attestation d'assurance de son activité et de responsabilité civile en cours de validité,
 - *Attestation d'hygiène alimentaire (si alimentaire),
 - * Attestation de conformité électrique (camion bar/ food truck),
 - * Copie de la carte de marchand ambulant.

Toutes demandes incomplètes ou hors délais ne seront pas instruites.

III/ CRITERE DE SELECTION

- Les activités de fritures seront interdites sur les étalages.
- Nature et qualité des produits proposés en rapport avec l'événement.
- Qualité esthétique et visuelle du stand ou du matériel (kitchenettes, roulottes)

Les emplacements seront attribués selon les critères établi ci-dessus.

IV/ CARACTERE PRINCIPALES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Durée : 1 jour

Montant de la redevance:

- **Kitchenettes** : 100€/jour - **Étalages** : 30€/jour

V/ DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS				
Le dossier devra être déposé impérativement avant le <u>vendredi 14 juin 2024</u> au service Courrier – Hôtel de Ville – BP 505 – Place du 02 décembre- 97440 SAINT-ANDRE.				
Fait à Saint-André, le				